

# **SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE**

*S.A. au capital de 198.000.000 de Dinars divisé en 198.000.000 d'actions  
de 1 Dinar chacune*

*Société Mère du Groupe S.F.B.T.*

*Siège Social : 5, Boulevard de la Terre – Centre Urbain Nord – 1082 TUNIS*

*Identifiant unique : 0001985G - Matricule fiscal : 0001985G A M 000*

*C.N.S.S. 0000117107*

## **CONVOCATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**

*Les actionnaires de la Société de Fabrication des Boissons de Tunisie sont convoqués en assemblée générale ordinaire annuelle, pour le lundi 6 juillet 2020 à 9 H.00, à l'hôtel Le Palace Gammarth - Les côtes de Carthage - GAMMARTH (salle Sérail), à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :*

*1/ Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;*

*2/ Lecture du rapport général des Commissaires aux comptes afférent aux états financiers de cet exercice ;*

*3/ Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et opérations visées aux articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales ;*

*4/ Approbation, s'il y a lieu, des états financiers et des conventions et opérations prévues par les articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales ;*

*5/ Quitus pour l'exercice aux Administrateurs ;*

*6/ Affectation des résultats ;*

*7/ Renouvellement de mandats d'Administrateurs ;*

*8/ Rémunérations des membres du Conseil d'Administration ;*

*9/ Rémunérations des Membres du Comité permanent d'Audit interne ;*

*10/ Lecture du rapport des Commissaires aux comptes relatif aux états financiers consolidés du Groupe S.F.B.T. arrêtés au 31 décembre 2019 ;*

*11/ Approbation des états financiers consolidés ;*

*12/ Pouvoirs à donner ;*

*13 / Questions diverses.*

*Au cours de cette assemblée, le Conseil d'Administration proposera un dividende de 0 D,650 par action.*

*Un exemplaire des statuts, des états financiers sociaux et consolidés de l'exercice 2019, du rapport du Conseil d'Administration et du projet de résolutions à soumettre à l'assemblée, sont à la disposition des actionnaires qui peuvent les consulter au siège social sis au 5, Boulevard de la Terre – Centre Urbain Nord – 1082 TUNIS, dans les délais impartis par la réglementation en vigueur.*

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

## **PROJET DE RESOLUTIONS A SOUMETTRE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

### **PREMIERE RESOLUTION :**

*L'Assemblée générale ordinaire, après avoir entendu les explications du Conseil d'Administration sur les raisons pour lesquelles la présente réunion se tient en dehors du délai fixé par la loi et les statuts (confinement dû au COVID-19), prend acte que ce retard est dû à des circonstances exceptionnelles et n'a porté aucune atteinte aux intérêts commerciaux de la société.*

*Elle déclare régulière la présente réunion et en donne quitus entier au Conseil d'Administration.*

### **DEUXIEME RESOLUTION :**

*L'Assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et le rapport général des Commissaires aux comptes sur l'exercice 2019 ainsi que les explications complémentaires fournies, approuve intégralement le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers concernant le même exercice.*

*Elle donne quitus entier, définitif et sans réserve au Conseil d'Administration pour sa gestion au 31/12/2019.*

### **TROISIEME RESOLUTION :**

*L'Assemblée générale ordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de répartir comme suit le résultat net de l'exercice 2019:*

<i>. Résultat net exercice 2019.....</i>		<i>208 327 827,977</i>
<i>. Résultats reportés de l'exercice 2018.....</i>	<i>+</i>	<i>111 003 234,238</i>
		<i>319 331 062,215</i>
<i>. Réserve légale.....</i>	<i>-</i>	<i>3 300 000,000</i>
		<i>316 031 062,215</i>
<i>. Compte spécial d'investissement.....</i>	<i>-</i>	<i>12 616 790,000</i>
<i>. Compte de réserves spéciales d'investissement.....</i>	<i>-</i>	<i>42 642 000,000</i>
		<i>260 772 272,215</i>
<i>. Dividendes</i>	<i>-</i>	<i>160 875 000,000</i>
<i>. Résultats reportés de l'exercice 2019.....</i>		<i>99 897 272,215</i>

**DIVIDENDE TOTAL PAR ACTION = 0 D,650**

**QUATRIEME RESOLUTION :**

*L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le montant de 12 616 790 D,000 dans le compte spécial d'investissement et le montant de 42 642 000 D,000 dans le compte de réserves spéciales d'investissement.*

**CINQUIEME RESOLUTION :**

*L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions prévues par les articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales, approuve ces conventions dans leur intégralité.*

**SIXIEME RESOLUTION :**

*L'Assemblée générale ordinaire renouvelle les mandats d'Administrateurs de :*

- *Monsieur Mohamed BOUSBIA*
- *Monsieur Pierre CASTEL*
- *La Société MAGHREB INVESTISSEMENT*

*et ce, pour une durée de trois ans devant expirer à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2022.*

**SEPTIEME RESOLUTION :**

*L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le montant des rémunérations des membres du Conseil d'Administration fixé à 20.000 Dinars nets par Administrateur.*

**HUITIEME RESOLUTION :**

*L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le montant des rémunérations des Membres du Comité permanent d'Audit interne fixé à 20.000 Dinars nets par Membre.*

**NEUVIEME RESOLUTION :**

*L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la mise en paiement des dividendes de l'exercice 2019 à partir du .....*

**DIXIEME RESOLUTION :**

*Conformément aux exigences de l'article 472 et suivants du Code des Sociétés Commerciales, l'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil sur les états financiers consolidés et après avoir entendu le rapport des Commissaires aux comptes, approuve les états financiers consolidés clos au 31 décembre 2019 du Groupe S.F.B.T.*

**ONZIEME RESOLUTION :**

*Tous pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.*

## **CONVOCACTION DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

*Les actionnaires de la Société de Fabrication des Boissons de Tunisie sont convoqués en assemblée générale extraordinaire, pour le lundi 6 juillet 2020 à 9 H.30, à l'hôtel Le Palace Gammarth - Les côtes de Carthage - GAMMARTH (salle Sérail), à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :*

- *Augmentation du capital, de 198.000.000 à 247.500.000 Dinars, par incorporation de réserves ;*
- *Modification de l'article 6 des statuts ;*
- *Mise en conformité des statuts avec la loi n° 2018-52 du 29/10/2018 relative au Registre National des Entreprises et avec la loi n° 2019-47 du 29/05/2019 relative à l'amélioration du climat des investissements ;*
- *Modification des articles 10, 12, 13, 16, 18, 20, 23, 24, 28, 32, 43 et 48 des statuts ;*
- *Pouvoirs à donner.*

*Un exemplaire des statuts, du rapport du Conseil d'Administration et du projet de résolutions à soumettre à l'assemblée générale extraordinaire sont à la disposition des actionnaires qui peuvent les consulter au siège social sis au 5, Boulevard de la Terre – Centre Urbain Nord – 1082 TUNIS, dans les délais impartis par la réglementation en vigueur.*